

**AGREMENT DE DIRECTION
ARRETE N° 2021-140**

**Instituts de Formation d'Ambulancier (IFA)
rattachés à
l'Association Apprendre et se former en transport et logistique - AFTRAL
46, avenue de Villiers – 75017 Paris**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3, R.4383-4 et R.4383-5
- VU** l'arrêté n°2021-120 du 2 juillet 2021 portant délégation de signatures du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
- VU** l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande reçu le 26 avril 2021 ;
- VU** l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France en date du 3 mai 2021 ;

La Présidente du Conseil Régional décide :

Article 1 :

Monsieur Eric BROSSIER est agréé en qualité de Directeur des Instituts de formation d'ambulancier, de l'AFTRAL, instituts implantés sur trois sites, à :

43, rue du Générale de Gaulle à Tremblay-sur-Mauldre (78)
11, route Principale du Port à Gennevilliers (92)
Rue du Zinc – Zac de Villebouvet à Savigny-le-Temple (77)

Le présent arrêté est valable jusqu'au 31 août 2026.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 3 exemplaires originaux
Le 9 juillet 2021

La Présidente du Conseil Régional,
Madame Valérie Péresse

Par délégation,

La Cheffe du Service des Relations avec les organismes
Valérie VARAULT



Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr



[RegionIleDeFrance](https://www.facebook.com/RegionIleDeFrance)



[@iledefrance](https://twitter.com/iledefrance)